



FSU-SNUipp 58
2 boulevard Pierre de Coubertin
Bourse du travail
Premier étage
58000 Nevers

Madame la Directrice académique des services de l'Éducation nationale
DSDEN
Place Saint-Exupéry
58000 Nevers

Madame la Directrice académique,

De très fortes températures sont de nouveau annoncées la semaine prochaine, en particulier ce mardi 1er juillet, où elles devraient atteindre 38°C.

Le bâti scolaire n'étant pas adapté, les salles de classe sont déjà surchauffées, les conditions de travail s'en trouvent très dégradées. Dans ce contexte, il nous paraît indispensable qu'une communication soit adressée aux directions d'établissements et aux personnels, rappelant les bonnes pratiques, et la nécessaire anticipation, et toutes les modalités qui doivent être mises en place pour lutter contre la chaleur et protéger la santé des personnels.

Le décret du 2025-482 du 27 mai 2025, applicable à compter du 1er juillet 2025, impose à tout employeur une évaluation des risques liés aux épisodes de chaleur intense. C'est pourquoi il nous semble essentiel que des adaptations soient mis en place dans nos établissements. Une communication sur les mesures précises de protection à prendre doit être faite à toute la profession et non aux seuls directeurs et directrices ou chef-fes d'établissement.

Nous vous demandons d'envisager des aménagements des horaires scolaires dans les écoles ne bénéficiant ni de moyens de « rafraîchissement » des salles de classes ni d'endroits ombragés en extérieur des classes. Les sorties scolaires prévues ces jours de vigilance seront-elles maintenues ?

Dans toute la France des mairies prennent la décision de fermer leurs écoles les après-midi, les établissements du second degré adaptent leurs horaires de cours.

Ce sera le cas dans le premier degré pour les écoles de la Charité-sur-Loire que la commune a décidé de les fermer l'après-midi du mardi 1er juillet. Les communes concernées estiment, à juste titre, que les locaux ne peuvent accueillir les élèves et les personnels de l'Éducation nationale dans des conditions acceptables.

Les personnels sont donc en attente de règles claires et précises sur leurs conditions de travail et l'exercice de leurs missions ainsi que d'une procédure à suivre si des communes prennent la décision de fermer leurs écoles.

Soyez assurée, Madame, de notre dévouement au service public d'éducation.

Alexandre Piquois
Pour le bureau de la FSU-SNUipp 58